

Département de l'AIN

—  
Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

—  
Canton de MIRIBEL

—  
Commune de BEYNOST

N° 06-2024-60

## **EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du** : 11 juillet 2024

**Convocation du** : 4 juillet 2024

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, onze juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

**MARCHES PUBLICS : Construction d'une maison des familles - Lancement d'un concours pour le choix d'un Maître d'Œuvre**

**Présents** : Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, Mme Annick PANTEL, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, Mme Elodie BRELOT, M. Patrick THOLON, Mme Valérie BERGER, Mme Cathy BARCELLINO, M. Jean-Pierre COTTAZ, Mme Nathalie THIMEL-BLANCHOZ.

**Représentés :**

M. Joël AUBERNON donne procuration à Mme Annie MACIOCIA

M. Gilbert DEBARD donne procuration à M. Sergio MANCINI  
M. Jean-Marc CURTET donne procuration à Mme Annick PANTEL  
M. Sébastien RENEVIER donne procuration à Mme Sylvie CAILLET  
Mme Sophie GAGUIN donne procuration à Mme Caroline TERRIER  
M. Harris GREISS donne procuration à Mme Cathy BARCELLINO  
M. Philippe CASAMAYOR donne procuration à M. Philippe MAILLEZ

**Absents** : M. Franck LONGIN, Mme Anne-Sophie RAMPON, Mme Anne LE GUYADER, M. Cyril LANGELOT

**Secrétaire de séance** :

Mme Laurence ROUQUETTE

La commune souhaite construire une maison des familles permettant l'accueil des familles et des enfants pour les activités périscolaires et extra scolaires, le relais petite enfance et un lieu d'accueil enfants-parents dans un espace d'environ 1 300 m<sup>2</sup>.

Le projet porte également sur la création de 700m<sup>2</sup> d'espaces extérieurs.

Les travaux sont estimés à 3 200 000€ HT.

Ce projet nécessite le lancement d'une procédure de concours pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre chargée de la réalisation du projet.

La désignation interviendra selon la procédure de concours restreint d'architecte sur une mission "Esquisse +", conformément aux articles L.2125-1<sup>o</sup>2, R2172-2, R2162-15 à 24 du code de la commande publique.

Le concours se déroule en deux phases distinctes dont la première consiste en un appel à candidatures, et la seconde en la réalisation d'une esquisse+ après sélection de 3 candidats autorisés à y participer.

Le concours sera suivi d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable, en vue de l'attribution par le Maire d'un marché public de maîtrise d'œuvre à l'un des lauréats du concours, après avis motivé du jury sur les prestations des candidats.

Les trois candidats seront indemnisés chacun sur la base de 20.000€ HT pour leur projet rendu. Une refaction partielle ou totale de la prime pourra être effectuée par le maître de l'ouvrage sur proposition du jury, sans que les concurrents puissent élever de réclamation à ce sujet.

L'indemnité versée au lauréat constituera une avance sur ses honoraires.

Le jury de concours à voix délibérative sera composé d'un tiers de maîtres d'œuvre. Ces derniers participant aux séances des jurys de concours seront indemnisés.

Ont été désignés comme membre du jury :

- Madame Virginie COURTHIAL, Architecte chez AMINIMA ;
- Monsieur Bruno SAVI, architecte conseiller au sein du CAUE de l'Ain et son suppléant M. Sylvain PONS, architecte conseiller ;
- M. Michel CHEVALARD, ingénieur.

**DELIBERE**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** les articles L.2125-1°2, R2172-2, R2162-15 à 24 du code de la commande publique ;

**Considérant** de la nécessité de procéder à l'organisation d'un concours pour désigner une équipe de maîtrise d'oeuvre en charge de la construction de la maison des familles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Votants	23	
Pour	23	Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, M. Joël AUBERNON, Mme Annick PANTEL, M. Gilbert DEBARD, M. Jean-Marc CURTET, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, Mme Elodie BRELOT, M. Patrick THOLON, M. Sébastien RENEVIER, Mme Valérie BERGER, Mme Sophie GAGUIN, M. Harris GREISS, M. Philippe CASAMAYOR, Mme Cathy BARCELLINO, M. Jean-Pierre COTTAZ, Mme Nathalie THIMEL-BLANCHOZ
Contre		
Abstention		
NPPV		

**DÉCIDE** d'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à hauteur de 3 200 000€ HT, valeur en juin 2024 ;

**AUTORISE** le Maire à lancer la procédure de concours restreint sur « Esquisse+ » et de signer tout acte s'y référant ;

**FIXE** l'indemnité donnée aux candidats à 20 000€ HT ;

**AUTORISE** la rémunération des membres représentant le tiers de maîtrise d'œuvre du jury ;

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



*TERRIER*

Caroline TERRIER,  
Mairie de Beynost

Accusé de réception en préfecture :  
001-210100434-20240711-qlfX0100019b82-  
DE  
Date de télétransmission : 15-07-2024  
Date de réception préfecture : 15-07-2024